

Avis de Publicité

Préalable à la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public (Article L. 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la possibilité d'occupation du domaine public de terrasses annexes Loire sur les quais Lenoir et Joffre, à Gien.

L'article L 2122-1-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que l'organisation d'une procédure de sélection préalable n'est pas nécessaire lorsque les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée.

En l'espèce, la spécificité géographique et fonctionnelle des quais Lenoir et Joffre côté Loire, ne permet pas d'envisager une activité économique autre que celle des exploitants économiques situés sur ces quais côté rue.

Site : villedegien.fr

Descriptif : terrasses annexes des restaurateurs, cafetiers ou épiceriers, et kiosque ou boîte à livre des librairies des quais Lenoir et Joffre.

Localisation : Gien quais Lenoir et Joffre.

Dates : du 15 avril au 30 septembre 2022.

Caractéristiques essentielles / restriction de l'emplacement :

Les emplacements se situent quai Lenoir et quai Joffre, côté Loire. Le linéaire autorisé par commerçant sera déterminé en fonction des contraintes techniques et de la situation des autres exploitants économiques situés sur ces quais. Il sera également tenu compte des mesures de sécurité et d'accessibilité.

Conditions générales d'attribution :

Les candidats sont des restaurateurs, cafetiers, libraires ou épiciers gérants d'établissements implantés sur les quais Lenoir et Joffre.

Renseignements :

Par courrier :
Mairie de Gien
Service Animations Locales et Citoyenneté
3 chemin de Montfort – BP 80099 – 45500 GIEN

Par mail : droitsdeplace@gien.fr

Par tél : 02 38 05 15 22

Fait en Mairie de Gien, le 7 janvier 2022

Le Maire,
Francis Cammal

Publié le

11/01/2022

